



DECISION ADMINISTRATIVE

2026_11_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

Contrat de cession pour le spectacle Duo « Il était une fois » pour l'Exception'Elles

Considérant l'organisation de la manifestation « l'Exception'Elles » sur la commune de Vif qui se déroulera le samedi 7 mars 2026,

Considérant la volonté d'organiser des animations lors de l'événement,

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, un contrat de cession avec « Alpes Concerts », demeurant 1, rue du Moulin 38120 Fontanil Cormillon, représentée par Mme Françoise Basque pour la prestation du spectacle Duo « Il était une fois » de Colette Priou samedi 7 mars 2026 à Vif, pour un montant total de 500,00 euros TTC.

De signer la convention avec « Alpes Concerts » annexée à la présente décision administrative.

Fait à Vif,

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,
que le présent acte publié sous forme électronique
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal
Administratif de Grenoble dans un délai de deux
mois à compter de cette date de publication.*